

Société des Amis de l'Ecole Laïque de St Herblain
BULLETIN D'INSCRIPTION ATELIER EVEIL Saison 2019-2020

Coordonnées du responsable légal

Nom _____ Prénom _____ N° tél. fixe _____
 Rue _____ N° tél. fixe _____
 Code postal _____ Ville _____ N° tél.portable _____
 N° tél.portable _____

Adresse Mail _____ **Joindre à votre dossier 1 enveloppe timbrées libellées à votre adresse**
 (en majuscules)

le cas échéant, vous pouvez nous donner 2 adresses et plusieurs enveloppes
 Merci de nous signaler tout changemet en cours d'année

Tarif

des cours
45mn: 150 €

Elève N°1 Joindre une Photo

NOM Prénom : _____ Cours suivi(s) _____ Durée du cours _____ Tarif du cours _____

Date de naissance : _____

Elève N°2 Joindre une Photo

NOM Prénom : _____ Cours suivi(s) _____ Durée du cours _____ Tarif du cours _____

Date de naissance : _____

Vous souhaitez une attestation pour votre CE ? Document à établir au nom de: _____

Oui Non

1 - Total des cours _____

Carte FAL (Fédération des Amicales Laïques Nbr d'élèves x Prix unitaire FAL

Elèves nés en 2002 et après _____ x _____ 6 € **3 - Total FAL** _____

A payer Total des cours + carte FAL (1+3) _____

Paiement par chèque **Nom de la banque :** _____

Possibilité de payer en plusieurs fois(3 maxi) Le 1er chèque sera obligatoirement encaissé le 15 sept les suivants à votre convenance et répartis équitablement.

Encaissement	Montant	N° de chèque
15/09/2019		
15/10/2019		
15/11/2019		

Ne pas antidater les chèques

Cadre réservé

Fiche M. Total chèques _____ € Nbre de chèques _____

Enveloppe Autorisation Droit à l'image Photo RI

Ateliers : Eveil Corporel - Musical

Société des Amis de l'Ecole Laïque

Siège social : Chemin des Frères Legoux – Rue de la Crête – 44800 Saint Herblain
http://www.sael-saint-herblain.fr

Fiche – Signatures complémentaires

Droit à l'image

En tant que parent d'élève mineure, ou en qualité d'élève majeure

- j'autorise expressément la SAEL à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles les élèves apparaîtront, sur tous supports pour la durée la plus longue prévue par la loi

SIGNATURE :

Autorisation enfants mineurs

Autorisation à remplir par les parents, pour les enfants mineurs :

Je soussigné....., Responsable légal de (des) l'enfant(s)

- _ Inscrit mon/mes enfant(s) à la section danse de la SAEL et l'autorise(nt) à participer aux différentes activités proposées par les Professeurs, en fonction de ses disponibilités
- _ Décharge la SAEL de toute responsabilité en cas d'accident qui pourrait survenir avant et après la prise en charge effective des enfants par le professeur, c'est-à-dire à l'entrée de la salle de danse, entre les heures de début et de fin de cours correspondant à son inscription.
- _ Autorise le professeur à prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence ou de nécessité médicale :

SIGNATURE :

- Je souhaite faire partie du groupe de bénévole de l'atelier Eveil Corporel – Musical *corps en musique, musique encore*

(Adresse mail) et souhaite être contacté pour les réunions.

Nom et Prénom :..... Parent de Elève
au cours du :.....(jour et
horaire)

**Nous avons
besoin de
votre aide !**

Règlement intérieur

J'atteste avoir reçu et pris connaissance du règlement intérieur, je m'engage à le respecter durant toute la saison 2019-2020

Nom et Prénom du Responsable
Légal de l'élève

Nom et Prénom de l'élève

Nom et Prénom de l'élève
(si plusieurs élèves d'une même famille)

Fait à _____

Fait à _____

Fait à _____

Le _____

Le _____

Le _____

SIGNATURE

SIGNATURE

SIGNATURE

Fiche individuelle médicale

Nom - Prénom de l'élève :

Nom - Prénom du père :

Nom - Prénom de la mère :

N° de sécurité sociale du responsable :

Nom et adresse du médecin de famille :

.....

En cas de problème/accident, prévenir :

..... ☎/...../...../...../.....

Ou ☎/...../...../...../.....

Contre-indications éventuelles (antécédent, allergie ...) :

.....

.....

Observations :

.....

.....

.....

Signatures des parents

Ateliers : Eveil Corporel - Musical

Société des Amis de l'Ecole Laïque

Siège social : Chemin des Frères Legoux – Rue de la Crête – 44800 Saint Herblain
<http://www.sael-saint-herblain.fr>

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ATELIER EVEIL

Exemplaire à conserver

- Art. 1.** - La S.A.E.L., Société des Amis de l'Ecole Laïque, est une association régie par la loi de 1901 qui a développé plusieurs activités. L'atelier *Eveil* en dépend donc directement et est soumise de fait à son règlement général. **Chaque élève est un adhérent de la S.A.E.L.**
- Art. 2.** - Les élèves ne pourront participer au cours qu'après délivrance du Certificat Médical obligatoire daté de moins de trois mois.
- Art. 3.** - Le travail de l'élève dans l'année nécessite quelques règles, à savoir :
- Une présence assidue pour une continuité dans le travail,
 - Le respect des indications données par le professeur concernant les cheveux et la tenue vestimentaire.
 - L'interdiction des **chewing-gums et téléphones portables** en cours.
- Art. 4.** - Pour un travail de qualité, les consignes suivantes sont à respecter :
- En cas d'absence de l'élève : toute absence et/ou retard devra être signalé au plus tôt, soit directement au professeur en cas d'absence prévue, soit sur la boîte mail de la SAEL.
 - En cas de retard d'un accompagnant, l'élève est autorisé à patienter dans le vestiaire ou le hall de la salle, et non à l'extérieur. Exceptionnellement, pour les enfants les plus jeunes, l'attente pourra se faire dans la salle de danse, à l'appréciation du professeur. Pour le confort des cours et la sécurité des enfants, il est demandé à l'accompagnant d'être présent à l'horaire de fin de cours.
- La Sael ou le professeur ne saurait être responsable des accidents qui pourraient survenir avant et après la prise en charge des élèves à l'entrée de la salle de danse, aux horaires prévus du cours.
- Le professeur est responsable des enfants dès l'entrée de la salle de danse et ce jusqu'à la fin du cours.
- Pour les élèves mineures, les parents doivent s'assurer de la présence du professeur lorsqu'ils amènent leur enfant au cours.**
- Art. 5.** - Suite à des incidents déjà survenus dans le passé, la S.A.E.L. décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de vêtements, chaussures, bijoux ou tout autre objet, notamment les téléphones portables. Nous conseillons aux parents d'éviter les vêtements ou chaussures de marques très visés par les vols.
- Art. 6.** - **La cotisation (paiement des cours, frais d'inscription et carte FAL) est annuelle, payable en totalité en début d'année et non remboursable.** Pour les paiements échelonnés, les chèques seront remis à l'inscription en précisant les dates d'encaissement, sachant que les remises se feront le 15 de chaque mois afin de faciliter la gestion des chèques.
- Art. 7.** - Pour le respect du professeur et du travail des élèves, ainsi que pour des raisons de sécurité, **l'accès de la salle de danse est interdit pendant les cours à toute personne étrangère.**
- Art. 8.** - Il est interdit d'entrer dans la salle de danse en chaussures de ville.
- Art. 9.** - En vous inscrivant ou en inscrivant votre enfant dans une activité, vous acceptez de recevoir toutes formes de communication émanant de la SAEL.
- Art. 10.** - Afin de commencer cette saison sur la base d'un accord mutuel entre l'élève, ses parents et l'activité Eveil, nous demandons au **responsable légal de l'élève et à l'élève de confirmer l'inscription par l'approbation du présent règlement.** Celui-ci devra être remis signé avec le reste des documents au moment de l'inscription.

SAEL

Coordonnées de l'activité Eveil : sael.eveil.bureau@gmail.com

5-ATELIERS_EVEIL_RI.doc